



# Les femmes, quelle chronologie ?

De Anne Marie Lelorrain, inspectrice histoire géographie de l'enseignement agricole.

*Pas d'histoire, les femmes*, écrivait Huguette Bouchardeau en 1977. En effet, établir *stricto sensu* une chronologie concernant les femmes est bien difficile car, dans la plus longue partie de l'histoire elles sont rarement actrices, mises à part quelques reines, aristocrates et révoltées ou courtisanes ; les faits qui les concernent ne sont pas datables, sauf depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle ; encore s'agit-il de mesures législatives concernant l'instruction, le droit du travail, de la famille, les droits politiques, mais très peu la vie quotidienne.

## Education, instruction

Les femmes du peuple travaillent toutes, aux champs, à l'atelier ou à la boutique, et toujours à la maison ; mais leur travail n'est pas reconnu, et leur donner de l'instruction semble inutile.

Dans l'Europe médiévale occidentale, les principes de vertu, et de piété sont essentiels.

### Du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècles:

Une éducation avant tout religieuse ; travaux domestiques, catéchisme pour une éducation chrétienne de leurs futurs enfants, le rôle de la femme se limitant à celui d'épouse et de mère. Les filles de la noblesse sont éduquées dans les couvents, certaines femmes du peuple dans les quelques écoles élémentaires étroitement surveillées par l'Eglise

**1523**, [Jean Louis Vivès](#) *L'institution de la femme chrétienne*. La première vertu de la femme est la "pudicité" ; la femme doit se rendre agréable à son mari par ses charmes et sa conversation, l'aider dans le gouvernement des affaires domestiques, savoir élever chrétiennement ses enfants. Elle doit lire et écrire, cuisiner et coudre (broderie, dentelle pour les aristocrates, raccommodage et quenouille pour les milieux populaires.



**1687**, Fénelon, *Traité de l'éducation des filles* : il ne suffit pas pour la femme de savoir diriger son ménage et obéir à son mari sans réfléchir, les femmes bien élevées contribueraient au bien, elles sont responsables de la valeur de l'éducation des hommes

**1684**, [Madame de Maintenon](#) crée la [Maison royale de Saint-Louis](#).

**1691**, La [Congrégation des Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve](#) ouvre un pensionnat et une école à [Saint-Germain-en-Laye](#)

**XVIII<sup>e</sup> siècle**, fondation d'établissements d'enseignement agricole de niveau supérieur (écoles vétérinaires, cours au Muséum, école des Haras, etc. tous destinés aux garçons). Au premier niveau les fermes et écoles et les écoles pratiques n'accueillent pas non plus de filles

### **Première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle**

**1801** fondation par [Madeleine-Sophie Barat](#) et les [sœurs du Sacré-Cœur](#) de pensionnats de jeunes filles à [Amiens](#), à [Grenoble](#) en 1805, puis dans de nombreuses villes de France.

**1803**, instauration d'une formation professionnelle pour les sages-femmes (la France a besoin de soldats)

**1804**, Code Napoléon : interdiction d'accès aux lycées et aux Universités, interdiction de signer un contrat, de gérer ses biens, de toucher elle-même son salaire

**1805**, [Napoléon I<sup>er</sup>](#) crée par décret les [maisons d'éducation de la Légion d'honneur](#).

**1820**, [David Lévi Alvarès](#) inaugure à Paris les "Cours d'éducation maternelle" pour les fillettes et jeunes filles de 7 à 20 ans. Son fils Théodore lui succède de 1868 à 1891.

**1836**, ordonnance [Pelet](#) : chaque commune est incitée à avoir au moins une école primaire pour filles.

**1838**, première école normale de filles

**1850**, Loi Falloux : une école primaire pour filles dans chaque commune de plus de 800 habitants (500 habitants pour les garçons)

### **Second Empire**

**1867**, [loi Duruy](#) : une école primaire pour filles dans chaque commune de plus de 800 habitants de aligne ce seuil sur les standards masculins en le fixant à 500 : apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, éducation morale et religieuse et pour les filles, travaux d'aiguille, puériculture. Deux tiers des filles sont scolarisées, la plupart du temps par des congrégations religieuses.



**1861**, Julie Daubié, première femme à se présenter au baccalauréat et à y réussir ; elle a 37 ans.

**1862**, fondation par Elisa Lemonnier de la première école professionnelle féminine

**1863** : Emma Chenu, deuxième femme bachelière, [Madeleine Brès](#) inscrite en faculté de médecine grâce à l'intervention de l'[impératrice Eugénie](#) et du ministre de l'instruction publique [Victor Duruy](#). Elle est licenciée en sciences en 1868

**1866**, [André Léo](#) crée une association dédiée à l'instruction des filles

Développement des « colonies agricoles » pour enfants orphelins et/ou délinquants

### **Du XIXème au XXème siècle, la III<sup>e</sup> République**

Luttes des féministes et des socialistes pour l'instruction des filles

**1880**, Loi Camille Sée ouvrant l'enseignement secondaire aux filles

**1881-1882**, lois Ferry : école publique laïque et obligatoire

**1884**, école ménagère de Kerliver, développement de l'enseignement postscolaire dispensé par les instituteurs et institutrices

**1885** Les femmes peuvent être internes des hôpitaux

**1886** Union centrale des syndicats agricoles de France, qui encourage l'enseignement privé, dont les « ouvroirs » d'enseignement surtout ménager pour les filles

**Début du XX<sup>e</sup> siècle** : 132 écoles privées agricoles pour les garçons, et 62 pour les filles

**1902**, développement des écoles saisonnières fixes et ambulantes.

**1903 et 1911**, prix Nobel de physique, puis de chimie pour Marie Curie

**1904**, interdiction d'enseigner aux congrégations religieuses

**1912**, première école normale supérieure mixte à Cachan (enseignement technique)

### **1914-1918**

Les hommes sont soldats, les femmes responsables d'exploitation et chef(fe)s de famille

Des femmes élevant leurs enfants et gérant, seules pour la première fois l'exploitation où elles accomplissaient déjà un gros travail, y compris dans les champs, et auprès du bétail.

*« Debout donc, femmes françaises [...]. Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont partis sur le champ de bataille : préparez-vous à leur montrer demain la terre cultivée, les champs ensemencés ! »*



**La citoyenneté dans l'enseignement agricole**

[www.citoyennete.educagri.fr](http://www.citoyennete.educagri.fr)

21/11/2017 – frise chronologique – Sofie Aublin



*Appel de Viviani, président du Conseil, août 1914.*

**1917**, première fille admise à l'institut national agronomique

**1918**, Loi organisant l'ensemble de l'enseignement agricole

### **L'Entre-deux-guerres :**

Développement des orphelinats agricoles

Retour au rôle traditionnel de la « paysanne » : travaux pénibles, inconfort, ménage, enfants, basse-cour, souvent sous l'autorité des beaux parents

La formation dans le milieu rural : ouvriers, écoles ménagères fixes ou ambulantes, enseignement postsecondaire ménager.

*« La fermière est d'abord l'auxiliaire du cultivateur [...].*

*La fermière n'est pas seulement la gardienne du foyer rural, mais elle doit, et c'est là l'essentiel de son rôle social, s'efforcer de se faire aimer de ses hôtes et prévenir l'exode rural en faisant régner autour d'elle le maximum de confort et de bien-être. »*

*Instructions de 1920 sur l'enseignement postsecondaire agricole féminin*

**1919**, instauration du baccalauréat féminin

**1920**, équivalence entre bac féminin et bac masculin.

**1924**, programmes de l'enseignement secondaire identiques pour les garçons et les filles

**1926**, création des écoles régionales d'agriculture (masculines), loi Astier sur l'apprentissage

**1929**, école féminine d'Anchin créée par les syndicats agricoles du Nord « pour former de bonnes épouses d'agriculteurs »

**1936**, scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans, gratuité de l'enseignement secondaire

**1937**, première maison familiale rurale fondée par l'abbé Granereau dans le Lot-et-Garonne

**1938**, l'enseignement postsecondaire agricole devient obligatoire

### **Occupation et Etat français**

**1941-1943**, lois réorganisant l'ensemble de l'enseignement agricole

**1942**, Loi sur l'enseignement postsecondaire agricole



**La citoyenneté dans l'enseignement agricole**

[www.citoyennete.educagri.fr](http://www.citoyennete.educagri.fr)

21/11/2017 – frise chronologique – Sofie Aublin



## **De la Libération à la fin du XX° siècle**

**1946**, fondation de l'ENSSAA de Dijon

**1948**, réglementation du brevet d'apprentissage agricole Echec de plusieurs projets de loi.

Développement des maisons familiales

**1951**, lois Marie et Barangé permettant de financer l'enseignement privé

**1959**, loi sur la promotion sociale en agriculture, statut de la « vulgarisation » agricole ; scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans

**1960-1962**, lois Debré-Pisani réorganisant l'agriculture, refondation de l'enseignement agricole

**1963**, fondation de l'ENFA de Toulouse (F= féminine à 1968, puis F= formation)

**1964**, équivalence des diplômes de l'enseignement agricole avec ceux de l'enseignement technique (BPA = CAP, BTA= BT)

**1968**, création des sections d'enseignement professionnel, ouvertes aux filles comme aux garçons

**1977**, réforme Haby instituant le collège unique

**1979**, les collèges agricoles deviennent des LEPA

**1984**, lois Rocard : 9 juillet : enseignement public, 31 décembre : enseignement privé. Importantes innovations pédagogiques (pluridisciplinarité, enseignement modulaire, contrôles en cours de formation.

**1985**, application de la décentralisation aux établissements agricoles

**1999**, loi d'orientation agricole, portant aussi sur l'enseignement : définition d'une cinquième mission, de resocialisation et rescolarisation

## **Morale (sexualité) et vie familiale**

**Moyen-Age** : débat théologique sur l'âme du fœtus, c'est à dire de la date de l'animation, fixée d'abord à 40 jours pour les garçons et 80 jours pour les filles (XIIIe siècle)

**1552**, *Constitutio Criminalis Carolina* (Charles Quint) la date d'animation du fœtus est fixée au moment où la mère perçoit les mouvements.

**1558**, condamnation formelle l'avortement, quel qu'en soit le terme par le pape Sixte Quint



**Renaissance**, apparition de la notion d'avortement médical en cas d'hémorragie grave, seule indication en France jusqu'au XIXe siècle.

**1804**, Code napoléon, contrôle du mari sur la correspondance de son épouse, répression très dure de l'adultère féminin, aucun droit pour les filles mères et les enfants illégitimes,

**1810**, le code pénal condamne à la prison "Quiconque provoque l'avortement d'une femme enceinte avec ou sans son consentement au moyens d'aliments, de drogues, de médicaments, par violence ou d'autres remèdes » la femme doit accomplir son « devoir conjugal ». Il n'y a pas de viol entre époux.

**1884**, Loi autorisant le divorce en cas d'adultère, celui des épouses étant puni de prison, celui du mari étant puni d'une amende

**1909**, institution d'un congé de maternité de 8 semaines

**1912**, sanctions contre l'abandon de paternité

**1917**, la femme peut être tutrice et siéger au conseil de famille

**Juillet 1920**, adoption d'une loi qui " réprime la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle "

**1923**, adoption d'une loi qui correctionnalise l'avortement.

**1938**, fin de l'incapacité civile de la femme mariée qui peut avoir une carte d'identité et un passeport, ouvrir un compte en banque, sans l'autorisation de l'époux. Celui-ci peut s'opposer à l'exercice d'une profession, il conserve l'autorité paternelle

**1942**, loi qui fait de l'avortement un crime contre la sûreté de l'Etat, donc passible de la peine de mort. Cette loi sera abrogée à la Libération. Abolition de la notion de « puissance maritale »

**1955**, autorisation de l'avortement thérapeutique

**1956**, création de "la Maternité heureuse", qui deviendra Mouvement français pour le Planning familial (MFPF) en 1960 afin de légaliser les moyens anticonceptionnels.

**1966**, interdiction de licencier une femme enceinte et pendant douze semaines après l'accouchement.

**1967**, loi Neuwirth sur la contraception, les décrets d'application paraîtront quatre ans plus tard

**1969**. Création par les dirigeants du MFPF de l'Association pour l'étude de l'avortement (ANEA). Création du MLF et du Groupe Information Santé (GIS).

**1970**, l'autorité paternelle devient "parentale",

**1971**, parution dans la presse de l'appel des 343 avortées. Fondation du mouvement Choisir.

**1972**, « procès de Marie-Claire » à Bobigny. Le jugement confirme que la loi de 1920 sur l'avortement n'est plus applicable.





**1973**, fondation du Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception (MLAC), qui fédère le MFPPF, le GIS, le MLF, des syndicats et des mouvements d'extrême-gauche

Organisation, par le MFPPF, de voyages en Angleterre pour les femmes voulant avorter.

**1974**, remboursement des frais relatifs à la contraception

**1975**, loi Veil autorisant pour 5 ans l'avortement sous certaines conditions

Instauration du divorce par consentement mutuel

Choix du lieu de résidence par les deux époux avec possibilité d'opter pour deux domiciles différents.

**1978**, extension de la qualité d'ayant droit d'un assuré social à la personne vivant maritalement avec lui.

**1979**, création de l'ANCIC, association regroupant les professionnels médecins et non médecins qui travaillent dans les centres de planification et les centres IVG du secteur public ou privé

**1979**, adoption par le Parlement d'une nouvelle loi sur l'IVG confirmant celle de 1975

**1980**, interdiction de licencier une femme enceinte

**1982**, remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale

**1984**, congé parental ouvert à chacun de parents salariés sans distinction de sexe, reconnaissance de l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux

**1985**, possibilité d'ajouter au nom porté par l'enfant le nom de l'autre parent, loi prévoyant la protection sociale du conjoint divorcé pour rupture de la vie commune, allocation parentale d'éducation pour les personnes qui interrompent ou réduisent leur activité professionnelle lors de la naissance, de l'accueil ou de l'adoption d'un enfant de moins de trois ans, portant à trois le nombre d'enfants.

**1987**, assouplissement des conditions de versement de l'allocation parentale d'éducation, élargissement des cas où l'autorité parentale peut être conjointe (divorce, concubinage).

**1988**, autorisation de mise sur le marché du RU486 permettant l'avortement médicamenteux (« pilule du lendemain »)

**1991**, le harcèlement sexuel délit réprimé par la loi ; création de la CADAC, coordination nationale pour le droit à l'avortement et à la contraception

**1993**, loi Neiertz sur le délit d'entrave à l'IVG, contre les personnes qui perturbent le fonctionnement des établissements hospitaliers participant à la mise en œuvre de la loi sur l'IVG. Mesures prises pour la protection de la femme enceinte

**1994**, loi sur la famille : extension de l'allocation parentale d'éducation dès le 2ème enfant, amélioration des allocations de garde à domicile, congé parental à mi-temps dans la Fonction publique.



**1998**, les victimes d'une agression sexuelle (délictuelle ou criminelle) ont 10 ans pour porter plainte, quel que soit l'agresseur

**1999**, création des centres de planification ou d'éducation familiale et des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial. Possibilité pour la femme mariée de contester la paternité du mari et de reconnaître un enfant sous son nom de naissance.

**2000**, la pilule du lendemain en vente libre dans les pharmacies

**4 juillet 2001**, loi relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. L'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse, suppression de l'obligation d'autorisation parentale pour les mineures

### **Droit du travail et politique**

**Ancien Régime**, monarchie, pas de représentation des femmes dans les corporations et conseils paroissiaux.

**Révolution française**, quelques théories « féministes » : Condorcet, Mme Roland, Olympe de Gouges... Tous sont guillotins

#### **Code Napoléon :**

Interdiction aux femmes de signer un contrat et de gérer des biens, de travailler sans l'autorisation de leur mari, de toucher elles-mêmes leur salaire, de voyager à l'étranger sans l'autorisation de leur mari

Exclusion totale des femmes de toute action politique

#### **Jusqu'à la Libération, des acquis**

**1892**, journée de travail féminin limitée à 10 h

**1897**, la femme peut être témoin dans les actes civils et notariés

**1898**, les femmes peuvent être électrices dans les tribunaux de commerce

**1900**, les femmes licenciées en droit peuvent être avocats  
**1907** L'épouse peut disposer de son salaire

**1907**, les femmes sont électrices et éligibles aux conseils de prudhommes,

**1908**, à Paris manifestation pour le droit de vote des femmes, sur le modèle des « suffragettes » anglaises

**1920**, la femme peut adhérer à un syndicat sans l'autorisation de son mari

**1931**, les femmes peuvent être élues juges

**1936**, quatre femmes sont sous-secrétaires d'Etat du gouvernement de Front populaire



### **La citoyenneté dans l'enseignement agricole**

[www.citoyennete.educagri.fr](http://www.citoyennete.educagri.fr)

21/11/2017 – frise chronologique – Sofie Aublin





## Depuis la Libération

**1944**, ordonnance prévoyant le vote des femmes (elles voteront pour la 1ère fois en 1945),

**1946**, principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans le préambule de la Constitution, , fin de la notion de salaire féminin

**1947**, Germaine Poinso-Chapuis première femme ministre.

**1965**, liberté pour les femmes d'exercer une profession, sans l'autorisation du mari

**1972**, loi sur l'égalité des salaires hommes-femmes

Interdiction de licencier une femme enceinte et pendant douze semaines après l'accouchement.

**1974**, création d'un Secrétariat d'État à la Condition féminine

**1975**, loi sanctionnant les discriminations fondées sur le sexe en particulier en matière d'embauche.

**1977**, création du congé parental pour les femmes des entreprises de plus de 200 salariés.

Création d'une allocation de remplacement maternité pour les agricultrices.

**1979**, interdiction du travail de nuit dans l'industrie supprimée pour les femmes occupant des postes de direction ou des postes techniques à responsabilités

**1980**, reconnaissance de l'activité professionnelle des conjointes d'agriculteurs.

**1981**, création d'un ministère des droits de la femme

**1982**, loi offrant la possibilité aux conjoints d'artisans et de commerçants d'opter pour un statut de conjoint collaborateur, de conjoint salarié ou de conjoint associé, générateur de droits propres en matière de couverture sociale.

**1983**, loi sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes (dite "Loi ROUDY")

Double signature obligatoire sur la déclaration de revenus d'un couple marié, suppression de la notion de chef de famille dans le droit fiscal.

Ratification par la France de la Convention internationale sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (Convention de New-York, 1980)**1985**, loi réprimant les discriminations sexistes, possibilité pour les associations de se porter partie civile

**1987**, assouplissement des restrictions à l'exercice du travail de nuit de femmes et abolition de certaines dispositions particulières au travail des femmes.

**1988**, les agricultrices peuvent désormais bénéficier à titre personnel des aides à l'installation dans l'agriculture lorsqu'elles créent une société avec leur conjoint.

**1992**, loi créant le délit de harcèlement sexuel dans les relations de travail



**1995**, création d'un Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

**1998**, féminisation des noms de métiers.

**2000**, loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

**2001**, loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

**2003**, rapport de Catherine Génisson sur la persistance des inégalités hommes-femmes au travail : l'écart de rémunération moyen entre hommes et femmes reste de 24 %, dont un écart "résiduel" de 11 %.

**2011**, loi imposant la parité homme-femme obligatoire dans toutes les élections.